

Bruxelles, le 14 juin 2022  
(OR. fr)

10231/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0084 (COD)**

---

---

**LIMITE**

**ANTICI 7  
CSC 265  
CSCI 85  
CYBER 221  
CODEC 913**

**NOTE POINT "I"**

---

Origine:	La Présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la sécurité de l'information dans les institutions, organes et organismes de l'Union - Avis du Comité de sécurité du Conseil

---

1. Conformément au mandat reçu du Comité des représentants permanents le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Comité de sécurité du Conseil a préparé un premier avis sur l'économie générale de la proposition de la Commission et les principales difficultés identifiées (cf. doc. 10091/22).
2. Huit sujets de préoccupation ont été identifiés par le Comité de sécurité du Conseil, qui devront être traités lors de l'examen détaillé de la proposition de la Commission :
  - l'équilibre entre l'objectif de règles de sécurité communes et le « pouvoir d'organisation interne » des Institutions ;
  - le niveau de détail des règles communes et la latitude laissée à chaque organisation pour leur mise en œuvre ;
  - les relations entre le groupe de coordination interinstitutionnel chargé de la sécurité de l'information et les comités de sécurité existants ;
  - l'importance de s'assurer que les futures règles seront sans préjudice du rôle et des prérogatives du Conseil conformément aux Traités ;

- la prise en compte du rôle des Etats membres dans la protection des informations classifiées ;
- l'impact éventuel des futures règles sur le cadre législatif et réglementaire national ;
- la prise en compte du travail de révision des règles de sécurité du Conseil actuellement en cours ;
- l'examen des conséquences de l'inclusion des informations non-classifiées et classifiées dans une seule proposition de règlement.

Sur chacun de ces points, le travail sera amené à se poursuivre au niveau du Comité de sécurité du Conseil.

3. Le groupe Antici a examiné l'avis du Comité de sécurité du Conseil lors de sa réunion du 14 juin 2022. Il a recommandé au Comité des représentants permanents de demander au Comité de sécurité du Conseil de poursuivre ses travaux sur les différents sujets identifiés en préparant des propositions d'amendements détaillées.
4. Le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur l'approche proposée et à mandater le Comité de sécurité du Conseil à poursuivre ses travaux conformément aux paragraphes 2 et 3.

---